

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CCAS DU 18 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize octobre, à dix-huit heures, le CCAS légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Dannes sous la Présidence de Monsieur Olivier CARTON, maire, suite à la convocation qui a été adressée individuellement à chaque membre du CCAS le neuf octobre deux mille vingt-quatre.

Etaient présents :

CARTON Olivier  
PUDWELL Karine  
DEBRIS Peggy  
LEPRETRE Pascal  
FOURRIER Micheline  
LEPRETRE Monique  
HAMAISIA Cindy

Absents excusés :

BEAUDLET Myriam pouvoir à Mme DEBRIS Peggy  
MAILLARD Edith  
LEFEBVRE Georges  
POMMELET Rodrigue

Il est procédé à la signature du procès-verbal de la réunion du 25 Juin 2024

### I – AIDES ET SECOURS

#### 1) AIDES

Dossier 1 :

Femme de 60 ans vit seule, perçoit le RSA

Reste à vivre : 00 € 00

Cette personne reçoit mensuellement des bons d'aide sociale d'une valeur de 150 € 00.

Décision du CCAS à l'unanimité :

- Maintien des bons d'aide sociale de 150 € 00/mois (3 bons de 50 € 00) jusqu'au 31 Janvier 2024 (Bons valables 2 mois)

Dossier 2 :

Femme de 56 ans vit seule, perçoit le RSA.

Reste à vivre : 279 € 93

Cette personne reçoit mensuellement des bons d'aide sociale d'une valeur de 30 € 00

Décision du CCAS à l'unanimité :

- Rejet du dossier, la personne n'ayant pas fourni les documents demandés

### Dossier 3 :

Couple 25 et 26 ans avec un enfant

Décision du CCAS à l'unanimité :

- Rejet du dossier, les personnes n'ayant pas fourni les documents demandés. Ce couple sera orienté vers une assistante sociale.

### Dossier 4 :

Femme de 52 ans vit seule, perçoit le chômage

Décision du CCAS à l'unanimité :

- Rejet du dossier- manque de documents

## 2) SECOURS

Secours validés à l'unanimité par les membres du CCAS :

- 25 Juin : 150 € 00
- 5 Août : 100 € 00
- 6 Août : 200 € 00
- 7 Octobre : 100 € 00

## II – Organisation du repas de CCAS

Mise au point de l'organisation du repas des aînés du 10 Novembre 2024

## III – Distribution des colis de Noël des aînés

La distribution des colis et des cartes cadeaux aura lieu le Jeudi 12 Décembre 2024 de 14 h à 18 h à la salle Jean Léger

## IV – Noël des personnes handicapées – RSA - CLSH – Personnes placées

1) Les bons d'achats délivrés pour les fêtes de Noël seront utilisables dans les commerces suivants :

- Le Marigny
- Carré Zen
- Proxi (Nicolas Lecompte)
- R.D.V. bien-être
- Au p'tit Salon
- Pizz'a Flo

2) Monsieur le maire fait part aux membres du CCAS que depuis plusieurs années pour Noël :

- les personnes porteuses d'un handicap recevaient une carte cadeau d'un montant de 40 €
- les enfants porteurs d'un handicap recevaient un jouet et des chocolats
- Les bénéficiaires du RSA recevaient une carte cadeau d'un montant de 40 € 00

- Les animateurs(rices) du Centre de Loisirs recevaient une carte cadeau d'un montant de 20 € 00
- Les personnes placées recevaient un coffret nécessaire de toilette

Après délibération, les membres du CCAS, décident :

- à l'unanimité, de ne plus attribuer de carte cadeau aux animateurs C.L.S.H
- à 7 voix pour et 1 abstention (Mr O. Carton), de ne plus attribuer de carte cadeau aux bénéficiaires du RSA. Madame P. Debris ajoute que le CCAS reste à disposition des bénéficiaires du RSA qui auraient des besoins particuliers, et ce tout au long de l'année.
- à 6 voix pour et 2 abstentions (Mr O. Carton et Mme M. Leprêtre), de ne plus attribuer de carte cadeau aux personnes porteuses de handicap adultes et enfants - Risque d'inégalité dans l'attribution (taux de handicap différent et non connaissance de tous les bénéficiaires). Monsieur P. Leprêtre évoque le cas d'un Dannois n'ayant pas eu le colis l'an dernier.
- à 7 voix pour et 1 abstention (Mr O. Carton), de ne plus attribuer de cadeau aux personnes placées. Ces personnes n'habitent plus la Commune.

#### **V – Anniversaires 80 et 90 ans**

Les membres du CCAS désignent les personnes qui se rendront chez les personnes âgées à l'occasion de leurs 80 et 90 ans.

#### **VII – Questions diverses**

Monsieur LEPRETRE suggère de solliciter la nouvelle fleuriste installée à NEUFCHATEL pour l'achat des fleurs à l'occasion des anniversaires, cérémonies .... Madame PUDWELL se rendra chez cette fleuriste afin d'en discuter.